

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1968

22 septembre 2010

SOMMAIRE

Apal First S.A.	94462	Kosko S.A.	94446
Audiex S.A.	94432	Lamantine S.A.	94453
Belveste S.A.	94432	Laperle S.A.	94453
Cemag S.A.	94462	La Romantica Moutfort S.à r.l.	94432
Cross Falls Holding S.A.	94435	LaSalle German Income and Growth 2 Lu- xembourg S.à r.l.	94446
Cross Falls Holding SPF S.A.	94435	LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl	94453
Datagest	94433	LASC International Investment S.à r.l. ...	94454
DSI International Sàrl (Luxembourg)	94434	La Torrè S.à r.l.	94433
Excellencia Securities S.A.	94418	Lefevre Lux	94454
Gaia Property Investments 5 S.à r.l.	94434	LER III UK Holdings	94446
Gazprom Neft International S.A.	94421	LGIG 2MKII LP	94455
GER1 S.A.	94443	Little Italy S.A.	94455
GER1 S.A.	94443	LNG Invest S.A.	94455
GER1 S.A.	94443	LNG Invest S.A.	94454
Ger Top S.A.	94442	Locent	94453
Ger Top S.A.	94442	Lutos	94455
Ger Top S.A.	94442	Lux Car Holding S.A.	94456
GGP Greenfield S.A.	94463	Lux Car Holding S.A.	94456
Groupe Azur S.A.	94463	Lux-Civil Engineering Consulting S.A.	94456
GW4L	94463	Luxequip S.A.	94464
Harsco Metals Luxembourg S.A.	94463	Madera S.à r.l.	94456
Harsco Metals Luxequip S.A.	94464	Multiserv S.A.	94463
Hellas Telecommunications Finance	94464	My Photo Soccer International S.A.	94445
Hellas Telecommunications I	94464	Nagera Holding	94443
Honeywell	94464	NAGERA S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial, SPF	94443
Ifile S.A.	94434	NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl	94456
Iootoo SA	94444	New Lead LB Holding S.A.	94444
Keepcap SA	94445	Santa Caterina S.A.	94454
Keepcap SA	94445	Yanaon	94433
Keepcap SA	94445		
Knighthead Capital Investments S. à r.l.	94444		
Koch Chemical Technology Investments S.à r.l.	94463		

Excellencia Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.861.

In the year Two Thousand and Ten, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company EXCELLENCIA SECURITIES S.A. with registered office at 26, rue des Sources, L-2542 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 147861, incorporated before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 29 July 2009, published in the Mémorial C number 1841, page 88345, of 23 September 2009 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of association have further been amended pursuant to an extraordinary shareholders' meeting dated 29 October 2009 before Maître Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C number 2370, page 113714, of 4 December 2009.

The extraordinary general meeting was presided by Maître Barbara IMBS, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Maître Christelle FRANK, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer Maître Philippe MULLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

In accordance with the admission tickets attached to these minutes, the board of the meeting confirmed that all shareholders holding all the shares in the Company were present or represented. All the shareholders acknowledged having been duly convened and, insofar as the same was necessary, waived any publication and any right or action deriving from the absence of invitations to attend.

The admission tickets were accordingly confirmed as being signed "ne varietur" by the board of the meeting and the undersigned notary and attached to the present minutes.

The chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

I. According to the attendance list, all shareholders, representing the entire share capital of EUR 31,000 (Thirty One Thousand Euro) represented by 31,000 (Thirty One Thousand) shares with a per value of EUR 1 (One Euro), were duly or rightfully represented at the meeting and could effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda, without there having been prior convening notice.

II. The agenda of the present meeting was as follows:

Agenda

1. Amendment of the first paragraph of Article 9 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **9. Board of directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one director (the "Director"). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members who need not to be shareholders. In case of plurality of directors, the Company shall be managed by directors of two different classes, being class A directors and class B directors."

2. Amendment of the Article 13 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by (i) the sole signature of its single director, and, when there is more than one director, (ii) by the sole signature of an A Director, or (iii) by the joint signatures of an A director and a B director, (iv) or the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the single director, or the Board of Directors, as the case may be."

3. Transfer of the registered office of the Company from 26, rue des Sources, L-2542 Luxembourg to 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg with effect as from 1st June 2010;

4. Statutory appointments;

5. Any other business.

Then, the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, having given its approval to such proposals from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend the first paragraph of Article 9 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **9. Board of directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one director (the “Director”). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of at least three members who need not to be shareholders. In case of plurality of directors, the Company shall be managed by directors of two different classes, being class A directors and class B directors.”

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend Article 13 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by (i) the sole signature of its single director, and, when there is more than one director, (ii) by the sole signature of a A Director, or (iii) by the joint signatures of a A director and a B director, (iv) or the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the single director, or the Board of Directors, as the case may be.”

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 26, rue des Sources, L-2542 Luxembourg, to 37, rue d’Anvers, L-1130 Luxembourg, with effect as from 1st June 2010.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to appoint:

1. Mr. Ammar DABBOUR, born in Saint-Mard (Belgium), on 16 June 1976 professionally residing in 37, rue d’Anvers, L-1130 Luxembourg, as A director of the Company with effect as at the date hereof, for a period ending at the annual general meeting of the shareholders the Company to be held in 2012;

2. Mr. Germain GAUTHIER, born in Paris (France) on 19 January 1967, residing in 9, Rue des Chartres, F-92200 Neuilly sur Seine (France), as B director of the Company with effect as at the date hereof, for a period ending at the annual general meeting of the shareholders the Company to be held in 2012;

3. Mr. Henri MALCOR DEYDIER de PIERREFEU, born in Avignon (France) on 4 March 1975, residing in la Maison Basse, F-13150 Boulbon, France, as B director of the Company with effect as at the date hereof, for a period ending at the annual general meeting of the shareholders the Company to be held in 2012;

4. Ms. Samia RABIA, born in Longwy (France) on 10 February 1974, professionally residing in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as B director of the Company with effect as at the date hereof, for a period ending at the annual general meeting of the shareholders the Company to be held in 2012.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company resolved to remove Mr. Michel VERLAINE born in Luxembourg on 29 June 1972, residing in 2, Rue Hansen, L-7473 Schoenfels, from his mandate as director of the Company with immediate effect and to grant him discharge for the execution of his mandate.

Costs, Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company were estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then in French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCELLENCIA SECURITIES S.A., dont le siège social est situé au 26, rue des Sources, L-2542 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147861, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1841, page 88345, du 23 septembre 2009 (ci-après la “Société”).

Les statuts ont été modifiés suite à une assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2009 tenue devant Maître Joseph ELVINGER, prénommé, publiée au Mémorial C numéro 2370 page 113714 du 4 décembre 2009.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Maître Barbara IMBS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigna comme secrétaire Maître Christelle FRANK, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires désigna comme scrutateur Maître Philippe MULLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituèrent le bureau de l'assemblée.

Conformément aux certificats de blocage annexés au présent procès verbal, le bureau de l'assemblée confirma que l'ensemble des actionnaires détenant la totalité des actions de la Société furent présents ou représentés. Tous les actionnaires reconnurent avoir été dûment convoqués et, pour autant que de besoin, renoncèrent à toute publication et à tout droit ou action découlant de l'absence de convocation de participer à la réunion.

Les certificats de blocage furent dès lors considérés comme étant dûment signés "ne varietur" par le bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant et annexés au présent procès verbal.

La présidente déclara et demanda au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) furent présents ou ont été dûment représentés à l'assemblée et purent en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocations préalables, et sans qu'il n'y ait eu de convocation préalable.

II. Que la présente assemblée avait pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour

1. Modification du premier paragraphe de l'Article 9 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **9. Conseil d'administration.** Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un administrateur (l'"Administrateur"). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. En cas de pluralité d'administrateurs, la Société devra être gérée par des administrateur de deux catégories différentes, à savoir des administrateurs de catégorie A et des administrateur de catégorie B."

2. Modification de l'Article 13 des Statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de son administrateur unique, et, lorsqu'il y a plus d'un administrateur, (ii) par la signature individuelle d'un administrateur A ou (iii) par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par l'administrateur unique, ou le conseil d'administration, selon le cas.;"

3. Transfert du siège social de la Société du 26, rue des Sources, L-2542 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2010;

4. Nominations statutaires;

5. Divers.

Puis, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ayant approuvé les déclarations de la présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé, via un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décida de modifier premier paragraphe de l'Article 9 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **9. Conseil d'administration.** Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un administrateur (l'"Administrateur"). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. En cas de pluralité d'administrateurs, la Société devra être gérée par des administrateur de deux catégories différentes, à savoir des administrateurs de catégorie A et des administrateur de catégorie B."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décida de modifier l'article 13 des Statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **13. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de son administrateur unique, et, lorsqu'il y a plus d'un administrateur, (ii) par la signature individuelle d'un administrateur A ou (iii) par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (iv) par la signature individuelle de toute

personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par l'administrateur unique, ou le conseil d'administration, selon le cas."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décida de transférer le siège social de la Société du 26, rue des Sources, L-2542 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décida de nommer:

1. Monsieur Ammar DABBOUR, né à Saint-Mard (Belgique), le 16 juin 1976 demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, administrateur A de la Société avec effet à la date des présentes, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012;

2. Monsieur Germain GAUTHIER, né à Paris (France) le 19 janvier 1967, demeurant au 9, rue des Chartres, F-92200 Neuilly sur Seine (France), administrateur B de la Société avec effet à la date des présentes, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012;

3. Monsieur Henri MALCOR DEYDIER de PIERREFEU, né à Avignon (France) le 4 mars 1975, demeurant la Maison Basse, F-13150 Boulbon, France, administrateur B de la Société avec effet à la date des présentes, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012;

4. Madame Samia RABIA, née à Longwy (France) le 10 février 1974, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur B de la Société avec effet à la date des présentes, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société décida de révoquer Monsieur Michel VERLAINE, né à Luxembourg le 29 juin 1972, demeurant au 2, Rue Hansen, L-7473 Schoenfels, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Frais, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte ont été estimées approximativement à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Barbara IMBS, Christelle FRANK, Philippe MULLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 14 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103657/199.

(100116913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gazprom Neft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.621.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten.

On the nineteenth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company Joint Stock Company Gazprom Neft, with its registered office at Galernaya Street 5, lir. A., 190000 Saint Petersburg (Russia), represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of “Gazprom Neft International S.A.”.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the management board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) divided into ten (10) shares with a nominal value of one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) each.

The shares of the company may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder’s option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management, Management board, Supervisory board

Art. 6. The company is directed by a management board, which performs its duties overseen by a supervisory board. The company is managed by a management board made up of at least two (2) members, who may be individuals or legal entities.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, or if the corporate capital is less than five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), the composition of the management board may be limited to one member until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder. In this case, the sole member exercises the powers devolving on the management board.

Members of the management board, who may or may not be shareholders, shall be appointed by the supervisory board, that controls the management board in conformity with the law and the present articles of association. The first members shall be appointed by the extraordinary general shareholders’ meeting following the incorporation of the company.

Members of the management board are appointed for a period not exceeding six (6) years. Outgoing members of the management board are eligible for re-election.

Members of the management board may be removed at any time at the sole discretion of the supervisory board. The removal of a member of the management board does not, as the case may be, result in the termination of his employment contract.

The number of members of the management board and their term of office shall be fixed by the supervisory board.

Members of the management board may resign freely provided this resignation is not given at an inopportune moment or with the aim of harming the company.

In the event of a vacancy for membership of the management board, the remaining members are entitled to fill it provisionally. In this case, the supervisory board proceeds with the definitive election when it next meets. The member of the management board duly appointed completes the term of the person he replaces.

Art. 7. The management board will elect from among its members a chairman and will fix the term of his office. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

Meetings of the management board are convened by the chairman of the management board or, in case of unforeseen difficulties, by at least one-half of its members.

The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the management board are present or duly represented. The management board meets as often as the interests of the company require at the places, dates and times stated in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the management board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the management board.

Any member of the management board may act at any meeting of the management board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy.

A member of the management board may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two members are present at the meeting.

Any and all members of the management board may participate in any meeting of the management board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The management board can validly deliberate and take decisions only if a majority of the members is present or represented.

All resolutions of the management board shall be taken by a majority vote of the members present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Art. 8. The management board is vested with the widest powers with respect to third parties to act in all situations on behalf of the company subject to the powers expressly allocated to the shareholders' meetings and the supervisory board by the law of 1915 on commercial companies and these articles of association.

The management board performs its duties overseen by the supervisory board. In particular, it must submit to the supervisory board:

- At least once a quarter a written report on the course of the company's business and its likely development,
- within three months of the end of each financial year the annual accounts, for the purposes of verification and inspection.

Art. 9. Members of the management board may divide management tasks between themselves with the authorization of the supervisory board. The management board may also give powers for specific transactions and revoke such powers at any time. On no account, however, may this division have the effect of removing from the management board its character of governing body collectively undertaking the general management of the company.

The management board may delegate the day-to-day management of the company and the representation of the company as regards this day-to-day management to one or more ad hoc agents to the exclusion of the members of the supervisory board.

Art. 10. The company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two members of the management board, or in case of sole member by his sole signature, or by the joint or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the management board, but only within the limits of such power.

Art. 11. Any litigation involving the company either as a plaintiff or as a defendant, will be handled in the name of the company by the management board. Writs for or against the company are validly executed on behalf of the company alone.

Art. 12. Members of the management board incur, by reason of their position, no personal liability for any undertaking validly given by them on behalf of the company as long as this undertaking is consistent with the articles of association and the applicable provisions of the law of 1915 on commercial companies.

Art. 13. The company's management by the management board is permanently overseen by a supervisory board made up of at least three (3) members, who may or may not be shareholders.

Members of the supervisory board, who may be individuals or legal entities, are appointed by the general meeting for a maximum term of six (6) years.

Members of the supervisory board may be removed at the sole discretion of the shareholders' ordinary general meeting at any time, without notice or compensation.

The number of members of the supervisory board and their term of office shall be fixed by the shareholders' general meeting.

Art. 14. The supervisory board elects a chairman, who is an individual, chosen from among its members and whose duties last as long as those of the supervisory board. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of the supervisory board. In his absence, the supervisory board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

The chairman of the supervisory board is responsible for convening the supervisory board and leading its discussions.

The chairman of the supervisory board calls meetings of the supervisory board as often as necessary and at least once each quarter within fifteen (15) days of delivery of the periodic report of the management board and at the request of two (2) of its members or at the request of the management board.

The supervisory board may invite members of the management board to attend its meetings. In this case, members of the management board shall act in an advisory capacity.

The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the supervisory board are present or duly represented.

Meetings are held at the place stated in the notice of meeting.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the supervisory board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the supervisory board.

Each member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy.

A member of the supervisory board may represent more than one of his colleagues provided, however, at least two members of the supervisory board attend the meeting.

Any and all members of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The supervisory board deliberates validly only if a majority of its members are present or represented; decisions are taken by a majority vote of the members present or represented. In the event of a tie, each shareholder should nominate a mediator to negotiate the solution.

An attendance register is kept, which is signed by the members of the supervisory board attending its meetings. Each meeting gives rise to the drafting of minutes to be signed by the chairman of the meeting and all other members of the supervisory board.

Art. 15. The supervisory board permanently and by all appropriate means oversees the management carried out by the management board.

The chairman of the supervisory board or its delegated members may at any time take note of and copy documents that they deem useful to the accomplishment of their assignment.

The supervisory board gives its advance authorization to operations fulfilled by the management board that require it.

The supervisory board may confer on one or more of its members any special mandates for one or more specific purposes.

Art. 16. The supervisory board may also give its members special mandates for specific transactions and revoke such powers at any time.

Art. 17. Members of the supervisory board are liable with respect to the company, in accordance with the ordinary law, for the performance of the mandate that they have received and for mistakes made in their supervision.

They are jointly and severally liable with respect to the company or third parties for breaches of the provisions of the law of 1915 on commercial companies or these articles of association.

Art. 18. No one may be a member of the management board and the supervisory board at the same time.

However, in the event of a vacancy on the management board, the supervisory board may designate one of its members to perform the duties of the member of the management board. During this period, the duties of the person in question in his capacity as member of the supervisory board shall be suspended.

Art. 19. Deliberations of the management board and the supervisory board are recorded in minutes inserted in the special registers and signed by all members of the management board and the supervisory board. Any proxies shall remain annexed thereto.

Copies or extracts of these minutes to be produced in court or elsewhere are signed by the chairman or by two other members of the management board or the supervisory board.

Art. 20. Even after their duties have ended, members of the management board and the supervisory board and any person called upon to attend meetings of these governing bodies are obliged not to disclose information in their possession on the company and whose disclosure would be likely to damage the interests of the company, to the exclusion of cases in which such disclosure is demanded or admitted by a legal or regulatory provision applicable to public limited companies (sociétés anonymes) or in the public interest.

Title IV. - Auditors

Art. 21. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several independent auditors in lieu of the statutory auditor(s).

The independent auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The independent auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

Title V. - General meeting

Art. 22. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 24. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 26. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2010.

The first annual meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the ten (10) shares with a nominal value of one hundred and twenty thousand (EUR 120,000.) each.

All the ten (10) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of one million and two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary, who attests expressly to this fact.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand four hundred euro (€ 2,400.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of the members of the management board is fixed at 2 (two), of the members of the supervisory board is fixed at 4 (four), and the number of statutory auditors is fixed at 1 (one).

2. The following are appointed as members of the management board:

- Mr. Cédric BRADFER, company director, born in Chambéry (France), on August 2, 1978, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the management board;

- Mr. Georges SCHEUER, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 5, 1967, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. The following are appointed as members of the supervisory board:

- Mrs. Elena Anatolievna ILYUKHINA, Deputy to General Director on corporate and law issues of JSC "Gazprom neft", born in Belebey, Republic of Bashkortostan, Russia, on February 5, 1969, residing at Housing estate Zhukovka, h. 6, fl. 14, Moscow, Russia, chairman of the supervisory board;

- Mr. Nikolay Nikolaevich DUBIK, Chairman of the Management Board of JSC "Gazprom Neft", born in Moscow, Russia, on May 18, 1971, residing at Michurinskiy prospect, h.19, bld. 1, fl. 94, Moscow, Russia;

- Mr. Alexey Vladimirovich DVORTSOV, Head of Corporate Governance Department of JSC "Gazprom neft", born in Moscow, Russia, on July 02, 1972, residing at Trifonosvkaya stret, h.45, fl. 14, Moscow, Russia, secretary of the supervisory board;

4. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65477, with its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch.

5. The terms of office of the members of the management board and of the supervisory board and the terms of office of the statutory auditor will expire at the end of the statutory general meeting of shareholders of the year 2016.

6. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société Joint Stock Company Gazprom Neft, avec siège à Galernaya Street 5, lir. A., 190000 Saint Petersburg (Russie),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Gazprom Neft International S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du directoire.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration, Directoire, Conseil de surveillance

Art. 6. La société est dirigée par un directoire, qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance. La société est dirigée par un directoire d'au moins deux (2) membres, personnes physiques ou personnes morales.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, ou si le montant du capital social est inférieur à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), la composition du directoire peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, le membre unique exerce les pouvoirs dévolus au directoire.

Les membres du directoire, actionnaires ou non, sont nommés par le conseil de surveillance, qui exercera le contrôle du directoire conformément à la loi et aux présentes stipulations statutaires. Les premiers membres seront nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Les membres du directoire sont nommés pour une période maximum de six (6) ans. Les membres sortants du directoire sont rééligibles.

Tout membre du directoire est révocable à la seule discrétion du conseil de surveillance, sans préavis. La révocation d'un membre du directoire n'entraîne pas le licenciement de celui-ci, s'il est également salarié de la société.

Le nombre de membres du directoire ainsi que la durée de leur mandat est fixée par le conseil de surveillance.

Les membres du directoire peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la société.

En cas de vacance d'une place de membre du directoire, les membres restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le conseil de surveillance procède, lors de la première réunion à l'élection définitive. Le membre du directoire ainsi élu termine le mandat de la personne qu'il remplace.

Art. 7. Le directoire élira un président parmi ses membres et fixera le terme de son mandat. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Les réunions du directoire sont convoquées par le président du directoire ou, en cas de difficultés imprévues, par la moitié au moins de ses membres.

Les réunions du directoire seront valablement tenues sans convocation si tous les membres du directoire sont présents ou dûment représentés. Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et aux lieux, places et heures spécifiés dans les convocations.

Il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou tout autre moyen de communication approprié. Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les assemblées tenues en temps et lieu spécifiés dans un programme prévu adopté par résolution du directoire.

Tout membre du directoire peut agir à toute réunion du directoire en désignant par fax, par écrit ou par télégramme ou tout autre moyen de communication un autre membre du directoire comme son mandataire.

Tout membre du directoire peut représenter plus d'un de ses collègues à condition que deux membres au moins soient présents à la réunion.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du directoire par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion du directoire par ces moyens équivaut à la participation en personne à ces réunions.

Le directoire ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions du directoire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance. Il doit notamment présenter au conseil de surveillance:

- une fois par trimestre au moins un rapport écrit sur la marche des affaires sociales et leur évolution prévisible;
- dans les trois mois de clôture de chaque exercice les comptes annuels, aux fins de vérification et de contrôle.

Art. 9. Les membres du directoire pourront répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Le directoire peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment. En aucun cas, cependant, cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction générale de la société.

Le directoire peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, à l'exclusion des membres du conseil de surveillance.

Art. 10. La société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux membres du directoire, ou dans le cas où il y aurait un seul membre du directoire par sa seule signature, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le directoire et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. Le directoire représente la société à l'égard des tiers en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 12. Les membres du directoire ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 13. Le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire est exercé par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés par l'assemblée générale, pour une durée de six (6) ans maximum.

Les membres du conseil de surveillance sont révocables à la seule discrétion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

Le nombre de membres du conseil de surveillance ainsi que la durée de leur mandat seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Le conseil de surveillance élit un président, personne physique, choisi parmi ses membres et dont les fonctions durent aussi longtemps que celles du conseil de surveillance. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil de surveillance. En son absence, le conseil de surveillance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Le président du conseil de surveillance est chargé de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

Le président du conseil de surveillance réunit le conseil de surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze (15) jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire ainsi que sur demande de deux (2) de ses membres ou du directoire.

Le conseil de surveillance pourra inviter les membres du directoire à assister à ses réunions. Dans ce cas, les membres du directoire auront une voix consultative.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu indiqué dans les convocations.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de surveillance donné par écrit ou par fax ou par télégramme ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de surveillance.

Chaque membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre conseiller par écrit ou par fax ou par télégramme ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un membre du conseil de surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux membres du conseil de surveillance participent à la réunion.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de surveillance ne délibère valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, chaque actionnaire nommera un médiateur afin de négocier la solution.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance du conseil. Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal revêtu de la signature du président de séance et de tous les membres du conseil de surveillance.

Art. 15. Le conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le directoire.

Le président du conseil de surveillance ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copier des documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de leur mission.

Le conseil de surveillance donne son autorisation préalable aux opérations accomplies par le directoire, qui le nécessitent.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 16. Le conseil de surveillance peut par ailleurs donner à ses membres des mandats spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Art. 17. Les membres du conseil de surveillance sont responsables envers la société, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur surveillance.

Ils sont solidairement responsables envers la société ou les tiers des infractions aux dispositions de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou des présents statuts.

Art. 18. Nul ne peut être simultanément membre du directoire et du conseil de surveillance.

Toutefois, en cas de vacance au sein du directoire, le conseil de surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du conseil de surveillance seront suspendues.

Art. 19. Les délibérations du directoire et du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par tous les membres du directoire et du conseil de surveillance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres membres du directoire ou du conseil de surveillance.

Art. 20. Même après cessation de leurs fonctions, les membres du directoire et du conseil de surveillance, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Titre IV. - Révision des comptes

Art. 21. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les dix (10) actions d'une valeur nominale de cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-) chacune.

Toutes les dix (10) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constat expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Décisions de l'associée unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des membres du directoire est fixé à 2 (deux), le nombre des membres du conseil de surveillance et fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Sont nommés membres du directoire:

- Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du directoire.

- Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Sont nommés membres du conseil de surveillance:

- Madame Elena Anatolievna ILYUKHINA, assistante de l'administrateur général chargé du département juridique de JSC "Gazprom neft", née à Belebey, République de Bashkortostan, Russie, le 5 février 1969, demeurant à Housing estate Zhukovka, h. 6, fl. 14, Moscou, Russie, présidente du conseil de surveillance;

- Monsieur Nikolay Nikolaevich DUBIK, président du conseil de gérance de JSC "Gazprom Neft", né à Moscou, Russie, le 18 mai 1971, demeurant à Michurinskiy prospect, h.19, bld. 1, fl. 94, Moscou, Russie;

- Monsieur Alexey Vladimirovich DVORTSOV, chef du département chargé de la gouvernance d'entreprise au sein de JSC "Gazprom neft", né à Moscou, Russie, le 2 juillet 1972, demeurant à Trifonosvkaya stret, h.45, fl. 14, Moscou, Russie, secrétaire du conseil de surveillance;

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch.

5. Le mandat des membres du directoire, des membres du conseil de surveillance et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2016.

6. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010105588/553.

(100119062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

La Romantica Moutfort S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5331 Moutfort, 2, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 112.383.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104340/14.

(100116955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Audiex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant au 35, allée Pierre de Mansfeld, L - 2118 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;

- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, demeurant au 6, rue Hoimesbusch, L - 5371 Schuttrange, Luxembourg;

- Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, réviseur d'entreprises, demeurant au 8, Arbogaststrasse, D-54292 Trier-Ruwer, Allemagne;

- Monsieur Daniel CROISÉ, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant au 13, rue Schiltzberg, L - 6171 Godbrange;

- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises, demeurant au 32, In der Olk, D - 54290 Trèves, Allemagne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103512/25.

(100116930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Belveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.511.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2010

- L'Assemblée nomme avec effet au 10 février 2010 aux fonctions de commissaire aux comptes: CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010103537/15.

(100116997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

La Torrè S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 82, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 22.034.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104341/14.

(100116975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Datagest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.842.

Il résulte de la fusion par absorption de la société Compagnie Fiduciaire Group, R.C.S. Luxembourg B 70 422, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg par CF Group, R.C.S. Luxembourg B 142 417, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg intervenue en date du 24 décembre 2009 et du changement de dénomination de CF Group, R.C.S. Luxembourg B 142 417, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg intervenu en date du 24 décembre 2009 que l'associé unique est dorénavant le suivant :

Compagnie Fiduciaire Group, R.C.S. Luxembourg B 142 417, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg : 2.000 parts sociales.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour avis

Référence de publication: 2010103614/17.

(100116989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Yanaon, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.668.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "YANAON" S.A., tenue au siège social de la société en date du 23 mars 2010:

Première résolution

L'assemblée décide accepte la démission de la société de droit belge NAXOS INTERNATIONAL, avec siège social à B-8670 Oostduinkerke, 24, Prinses Charlottestraat, inscrite au registre de commerce Bruxelles sous le numéro 559.559 de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Hendrik SLABBINCK, administrateur de sociétés, né à Brügge, le 07 avril 1949, demeurant à L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine, appartement 3, administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2015.

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Omer COLLARD, administrateur de sociétés, né à Harsin (Belgique), le 1^{er} mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24 Grand Rue, ainsi que les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Dominique CAPPUYNS, née à Louvain (Belgique), le 29 mars 1951, demeurant à L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine, appartement 3,

- La société anonyme QUADRICONSEIL S.A., avec siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 96.925

TOUS jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

Conseil d'administration

A l'instant même se réunissent les administrateurs de la société YANAON SA, dont le siège social est à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue inscrite au registre de commerce sous le numéro B114.668, lesquels se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer Monsieur Hendrik SLABBINCK, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature et sa co-signature obligatoire.

Fait à Wiltz, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010105366/37.

(100116736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

DSI International Sàrl (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.042.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2010

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2010 que:

L'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Robert ZEISLOFT et Monsieur Doug BRAY de leurs fonctions de gérants de la société DSI International (Luxembourg) Sàrl.

L'associé unique a décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société DSI International (Luxembourg) Sàrl en leur remplacement pour une durée indéterminée:

- Mr Thomas K. FRICKMAN, né le 17 juillet 1954 à Oakland, Californie (USA), président de société, demeurant à 3233 High Ridge Dr, Taylor Mill, KY 41015 KENTON COUNTY (USA);

- Mr William D. ZEMBRODT, né le 25 mai 1951 à Covington, Kentucky (USA), contrôleur de société, demeurant à 1440 Monroe Farms LN, OH 45157 NEW RICHMOND (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010103624/21.

(100117001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58880 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010103716/10.

(100117129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gaia Property Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.588.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels pour l'exercice 2007, aient été déposés le 2 avril 2010 sous le numéro de référence L100047176, comporte une erreur dans le bilan. En conséquence les erreurs été corrigé dans le bilan pour 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides

Un Mandataire

Référence de publication: 2010104293/16.

(100117037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Cross Falls Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Cross Falls Holding S.A.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 89.243.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, Cross Falls Holding S.A., established and with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 89.243, incorporated in accordance with a deed received by Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on September 25th, 2002, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 1620 of November 12th, 2002.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Mickael CHESSA, whose professional address is in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Marilyn KRECKÉ, with the same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, with the same professional address.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. convening formalities;
2. full restatement of the articles of association of the Company; and
3. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the shareholders of the Company have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established by the shareholders a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11th May 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "Cross Falls Holding SPF S.A. a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial), SPF for short.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand US Dollars (250,000.- USD) represented by two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of one hundred US dollars (100.- USD) each.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by vidéoconférence or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Thursday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately mille trois cents euros (EUR 1,300).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, Cross Falls Holding S.A., établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.243, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster en date du 25 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1620 du 12 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Michael CHESSA, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mlle Marilyn KRECKÉ, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Raymond THILL, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. formalités de convocation;
2. refonte complète des statuts de la Société;
3. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions comme suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre connaissance du fait que les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de complètement refondre les statuts de la Société qui sont par conséquent rédigés de la manière suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les actionnaires une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé "SPF") et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Cross Falls Holding SPF S.A.", société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille US dollars (250.000,- USD) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

94442

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Chessa, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2010. LAC/2010/34243. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010107775/385.

(100122056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.462.

Les comptes annuels au 31 December 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104296/10.

(100117103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.462.

Les comptes annuels au 31 December 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104297/10.

(100117110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Ger Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.462.

Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104298/10.

(100117149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Nagera Holding).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 83.199.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juillet 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
NAGERA S.A.
Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010104372/24.

(100116871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

GER1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 110.463.

—
Les comptes annuels au 31 December 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104299/10.

(100117117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

GER1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 110.463.

—
Les comptes annuels au 31 December 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104300/10.

(100117121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

GER1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 110.463.

—
Les comptes annuels au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104301/10.

(100117123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 5 juillet 2010 que:

L'assemblée prend acte de la fin des mandats des administrateurs.

L'assemblée nomme comme administrateurs:

Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19/12/1953 à Neuilly-sur-Seine (France), et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, Madame Stéphanie ROTOLONI, employée, née le 22/06/1977 à Senigallia (Italie), et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis,

L'assemblée renomme monsieur Antoine WAKIL, architecte d'intérieur, né le 11/04/1938 au Caire (Egypte), demeurant à CDN-3540 Toupin, H4K IZ5 Saint-Laurent - P.Q.,(Canada) comme administrateur.

Conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts l'assemblée reconduit Monsieur Antoine WAKIL au poste d'administrateur délégué.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010104379/24.

(100116621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Iootoo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 137.506.

—
Extraits de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 03 juin 2010

L'assemblée générale extraordinaire, en accord avec l'article 3 des statuts décide du transfert du siège social de la société IOOTOO S.A.

Par effet rétroactif au 1^{er} mai 2010, le siège est transféré du:

14, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg

au:

24, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg.

L'assemblée note que le transfert s'effectue en dedans de la ville de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IOOTOO SA

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104325/20.

(100116476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Knighthead Capital Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.660.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010104328/11.

(100116379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Keepcap SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 124.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104331/12.

(100116540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Keepcap SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 124.502.

Extraits de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au Carlton Hôtel à Cannes le 05 juin 2010

L'assemblée générale extraordinaire, en accord avec l'article 3 des statuts décide du transfert du siège social de la société KEEPCAP S.A.

Par effet rétroactif au 1^{er} mai 2010, le siège est transféré du:

14, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg

au:

24, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg.

L'assemblée note que le transfert s'effectue en dedans de la ville de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KEEPCAP SA

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104329/20.

(100116493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Keepcap SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 124.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010104332/12.

(100116541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

My Photo Soccer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 147.164.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2010

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg L'Assemblée lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste de Président et administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010104371/22.

(100116883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Kosko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 121.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 juillet 2010.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010104336/12.

(100116799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104338/10.

(100117267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LER III UK Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.715.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LaSalle European Recovery III L.P.”, a limited partnership organised under the laws of England, registered with Companies House under number LP13917 having its registered office at 33, Cavendish Square, PO Box 2326, London W1A 2NF, England, represented by its general partner LaSalle European Recovery III GP LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (United States of America),

here represented by Mrs Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on July 27, 2010.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose – Duration – Name – Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “LER III UK Holdings” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital – Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company’s shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner – Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year – Annual accounts – Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LaSalle European Recovery III L.P., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Stéphanie DUVAL, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg,
 - Mrs. Virginie VELY, Associate Director, born on 7 November 1976 in Woippy, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Mr. Christophe PRINTZ, Finance and Administration Manager, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Mrs. Helen GARBUTT, International Director, born on 16 October 1964 in Reading, Great Britain, residing at 29, rue de Berri, 75008 Paris, France,
 - Mr. Robert BOECKER, Associate Director, born on 15 January 1969, in Karlsruhe, Germany, residing at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

«LaSalle European Recovery III L.P.», une société en commandite organisée selon les lois d'Angleterre, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro LP13917 ayant son siège social au 33, Cavendish Square, PO Box 2326, London

W1A 2NF, Angleterre, représenté par son associé commandité «LaSalle European Recovery III GP LLC», ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 27 juillet 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet – Durée – Dénomination – Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LER III UK Holdings» (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social – Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique – Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale – Bilan – Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par «LaSalle European Recovery III L.P.», pré-nommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie DUVAL, directrice nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Madame Virginie VELY, directrice adjointe, née le 7 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Monsieur Christophe PRINTZ, directeur administratif et financier, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Madame Helen GARBUTT, directrice internationale, née le 16 octobre 1964 à Reading, Royaume-Uni, demeurant au 29, rue de Berri, 75008 Paris, France,
 - Monsieur Robert BOECKER, directeur associé, né le 15 janvier 1969 à Karlsruhe, Allemagne, demeurant au 5 Alter Hof, 80331 Munich, Allemagne.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9315. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010107923/346.

(100121515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

LaSalle JAPAN LOGISTICS II, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104339/10.

(100117265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Lamantine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104342/10.

(100116996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Laperle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104343/10.

(100116995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Locent, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.640.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1217 du 22 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2010.

LOCENT

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010104350/17.

(100116877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010104344/11.

(100116591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Lefevre Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 32, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 99.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104345/10.

(100116921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LNG Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.226.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010104348/13.

(100116936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Santa Caterina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.283.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 29 juillet 2010 que:

- Monsieur Joseph A. HELMAN, Administrateur de sociétés, demeurant aux Etats-Unis, 601 west 26th Street 14th floor, 10001 New-York;

- Madame Ursula F. HELMAN, Administrateur de sociétés, demeurant aux Etats-Unis, 601 west 26th Street 14th floor, 10001 New-York;

- Monsieur Daniel LIPMAN, Administrateur de sociétés, demeurant aux Etats-Unis, avenue Amsterdam n°711 Apt 4C, 10025 New York;

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Et que

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010104423/24.

(100116884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Little Italy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 32, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.345.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010104347/14.

(100116965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LGIG 2MKII LP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104346/10.

(100117268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

LNG Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.226.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010104349/13.

(100116939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Lutos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.658.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010104351/11.

(100117022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Lux Car Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 70.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104352/10.

(100116957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Lux Car Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 70.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104353/10.

(100116959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Lux-Civil Engineering Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 147, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 33.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010104354/11.

(100117018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

NASDAQ OMX Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 136.112.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12/02/2008
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NASDAQ OMX HOLDING LUXEMBOURG Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010104376/12.

(100117061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Madera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.182.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 137.549.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

DREAM HOLDING GUERNSEY LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA (Channel Islands), and registered with the Guernsey Registrar of Companies under registration number 48001,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 15, 2010.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That “DREAM HOLDING GUERNSEY LIMITED”, prenamed, is the sole participant of “MADERA S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée” with registered office in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg on March 14, 2008, published in the Mémorial C number 1048 of April 28, 2008.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €) divided into five hundred (500) parts of twenty-five euro (25.- €) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to create ten (10) classes of parts, namely class A parts, class B parts, class C parts, class D parts, class E parts, class F parts, class G parts, class H parts, class I parts and class J parts, each part having a nominal value of twenty-five euro (25.- €).

The sole participant decides that the articles of association shall be amended to determine the financial rights attached to each of the classes of parts and their repurchase and cancellation, which may be summarized as follows:

Financial rights: The parts of each of the new classes of parts shall have the same rights and obligations as the ordinary parts.

Repurchase and cancellation: The capital of the company may be reduced through the cancellation of parts including by the cancellation of one or more entire classes of parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of parts, such cancellations and repurchases of parts shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J). The participants shall receive an amount for each of their part to be repurchased and cancelled, which will become due and payable by the company upon repurchase and cancellation of the parts.

Second resolution

The sole participant decides to convert the five hundred (500) ordinary parts with a nominal value of twenty-five euro (25.- €) each into fifty (50) class A parts, fifty (50) class B parts, fifty (50) class C parts, fifty (50) class D parts, fifty (50) class E parts, fifty (50) class F parts, fifty (50) class G parts, fifty (50) class H parts, fifty (50) class I parts and fifty (50) class J parts with a nominal value of twenty-five euro (25.- €) each.

Third resolution

The sole participant decides to increase the capital of the company by an amount of twenty million one hundred and seventy thousand euro (20,170,000.- €) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- €) to twenty million one hundred and eighty-two thousand five hundred euro (20,182,500.- €) by the creation and the issue of:

- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class A parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class B parts,
- eighty thousand six hundred and eighty(80, 680) new class C parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class D parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class E parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class F parts,
- eighty thousand six hundred and eighty(80, 680) new class G parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class H parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class I parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class J parts,

of a nominal value of twenty-five euro (25.- €) each, being eight hundred six thousand eight hundred (806,800) new parts in total.

Subscription and Paying up

Thereupon, DREAM HOLDING GUERNSEY LIMITED, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to:

- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class A parts,

- eighty thousand six hundred and eighty (80, 680) new class B parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class C parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class D parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class E parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class F parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class G parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class H parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class I parts,
- eighty thousand six hundred and eighty (80,680) new class J parts,

at an aggregate nominal value of twenty million one hundred and seventy thousand euro (20,170,000.- €) with a total issue premium of one hundred and eighty-one million four hundred and ninety-four thousand five hundred and ninety-four euro and twenty-one cents (181,494,594.21.- €) and to pay them at the total price of two hundred one million six hundred and sixty-four thousand five hundred and ninety-four euro and twenty-one cents (201,664,594.21.- €) by a contribution in kind consisting of eighty-eight million nine hundred and sixty-six thousand seven hundred and thirty-four (88,966,734) preference shares of class A, nine hundred and twelve thousand six hundred and sixty-nine (912,669) preference shares of class B and one million twenty-two thousand two hundred and sixty-five (1,022,265) common shares of class C with a nominal value of zero point zero zero one Swedish Krona (0.001.- SEK) each of Securitas Direct Topholding AB, a private limited liability company incorporated under the laws of Sweden with registered office at Box 4519, 203 20 Malmö, Stockholm registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556735-0060.

Evidence of the value of the contribution in kind of the aforementioned shares has been given by a declaration of contribution value of the board of managers of the company dated as of July 15, 2010 and by an opinion from PricewaterhouseCoopers on the valuation of the shares in Securitas Direct Topholding AB dated as at April 8, 2010, which declaration of contribution value and opinion will be signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute with which it will be registered.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twenty million one hundred and eighty-two thousand five hundred euro (20,182,500.- €) divided into:

- eighty thousand seven hundred and thirty (80,730) class A parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80,730) class B parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class C parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class D parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class E parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class F parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class G parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class H parts,
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class I parts, and
- eighty thousand seven hundred and thirty (80, 730) class J parts,

each part with a nominal value of twenty-five euro (25.- €) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the participants adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of parts including by the cancellation of one or more entire classes of parts through the repurchase and cancellation of all the parts in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of parts such cancellations and repurchases of parts shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of parts (in the order provided for in the paragraph above), such class of parts gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount (the “Total Cancellation Amount”) as determined by the general meeting of participants) and the holders of parts of the repurchased and cancelled class of parts shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per part (the “Cancellation Value Per Part”) for each part of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Part shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of parts in issue in the class of parts to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the participants in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the parts of the relevant class, the Cancellation Value Per Part will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the participant(s) would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles, increased by any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves.

L = losses (including carried forward losses).

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

For the purposes of these Articles, "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

For the purposes of these Articles, "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of parts.

Any amount paid by the participant(s) as contribution to the Company shall be considered as capital surplus. The amounts paid as such by the participant(s) may be reimbursed to the participant(s) by decision of the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand seven hundred euro (€ 6.700,-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

DREAM HOLDING GUERNSEY LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Iles Anglo-Normandes), et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 48001,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 15 juillet 2010.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que «DREAM HOLDING GUERNSEY LIMITED», préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Madera S.à r.l.», avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1048 du 28 avril 2008.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500.- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) catégories de parts sociales, à savoir, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €).

L'associé unique décide que les statuts seront modifiés afin de déterminer les droits financiers propres à chaque catégorie de parts sociales ainsi que leur rachat et annulation, qui peuvent-être résumés de la manière suivante:

Droits financiers: Les parts sociales de chacune des nouvelles catégories de parts sociales auront les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires.

Rachat et annulation: le capital de la société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation de la totalité d'une ou plusieurs catégories de parts sociales suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans la (les) catégorie(s) concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de parts sociales, ces rachats et annulations ne pourront se faire que dans le sens alphabétique inverse (c'est-à-dire en commençant par la catégorie de parts sociales J). Les associés devront recevoir un montant pour chacune de leurs parts sociales devant être rachetées et annulées, qui sera dû et payable par la société au moment de leur rachat et annulation.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune en cinquante (50) parts sociales de catégorie A, cinquante (50) parts sociales de catégorie B, cinquante (50) parts sociales de catégorie C, cinquante (50) parts sociales de catégorie D, cinquante (50) parts sociales de catégorie E, cinquante (50) parts sociales de catégorie F, cinquante (50) parts sociales de catégorie G, cinquante (50) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I et cinquante (50) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société du montant de vingt millions cent soixante-dix mille euros (20.170.000.- €) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) à vingt millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (20.182.500.- €) par la création et l'émission de:

- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie A,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie B,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie C,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie D,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie E,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie F,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie G,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie H,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie I,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie J,

d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune, soit huit cent six mille huit cents (806.800) nouvelles parts sociales au total.

Souscription et Libération

DREAM HOLDING GUERNSEY LIMITED, préqualifiée, représentée comme précité a déclaré souscrire à:

- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie A,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie B,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie C,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie D,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie E,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie F,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie G,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie H,
- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie I,

- quatre-vingt mille six cent quatre-vingt (80.680) parts sociales de catégorie J,

d'une valeur nominale totale de vingt millions cent soixante-dix mille euros (20.170.000.- €) ensemble avec un prime d'émission totale de cent quatre-vingtun millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingtquatorze euros et vingt et un cents (181.494.594,21 €) et les payer pour un montant total de deux cent un millions six cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt et un cents (201.664.594,21 €) par un apport en nature consistant de quatre-vingt-huit millions neuf cent soixante-six mille sept cent trente quatre (88.966.734) actions de préférence de catégorie A, neuf cent douze mille six cent soixante-neuf (912.669) actions de préférence de catégorie B et un million vingt-deux mille deux cent soixante-cinq (1.022.265) actions ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale chacune de zero virgule zero zero un Couronne Suédoise (0,001 SEK) de Securitas Direct Topholding AB, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Suède ayant son siège social à Box 4519, 203 20 Malmö, Stockholm immatriculée à l'Office d'Immatriculation des Sociétés Suédoises sous le numéro 556735-0060.

La preuve de la valeur de l'apport en nature des actions susmentionnées a été apportée par une déclaration de la valeur de l'apport du conseil de gérance de la société en date du 15 juillet 2010 et par une opinion de PricewaterhouseCoopers sur la valeur des actions de Securitas Direct Topholding AB en date du 8 avril 2010, lesquelles déclaration de la valeur de l'apport et opinion seront signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire et resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec lui.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à vingt millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent euros (20.182.500.- €) divisé en:

- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie A,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie B,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie C,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie D,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie E,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie F,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie G,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie H,
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie I, et
- quatre-vingt mille sept cent trente (80.730) parts sociales de catégorie J

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) et ayant les droits et obligations tel que stipulés dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital de la Société pourra être réduit au moyen de l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de parts sociales suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans la(les) catégorie(s) de parts sociales concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de parts sociales, ces rachats et annulations ne pourront se faire que dans le sens alphabétique inverse (c'est-à-dire en commençant par la catégorie de parts sociales J).

En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre tel qu'indiqué dans le paragraphe ci-dessus), cette catégorie de parts sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette catégorie, au Montant Disponible (cependant avec la limitation que le montant total de l'annulation (le «Montant Total de l'Annulation») tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale (la «Valeur d'Annulation Par Part Sociale») pour chacune des parts de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales rachetée et annulée.

Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance sur base des Comptes Intermaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories J,I,H,G,F,E,D,C,B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts cependant à la condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Dans le cadre de ces Statuts, «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où l'(les) associé(s) aurait droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 13 des Statuts, augmenté par toutes primes d'émission librement distribuables (jusqu'au montant de P) ainsi que toutes autres réserves librement distribuables mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) les sommes devant être placées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi et les Statuts, chaque fois tel que présentés par les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter toute ambiguïté, sans double comptabilisation) tel que:

$$MD = (BN + B) - (P + RL)$$

avec

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

B = toutes primes d'émission librement distribuables ainsi que toutes autres réserves librement distribuables.

P = pertes (incluant les pertes reportées).

RL = toutes sommes devant être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

Dans le cadre de ces Statuts, «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires.

Dans le cadre de ces Statuts, «Date Des Comptes Intérimaires» signifie une date qui ne peut précéder de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie concernée.

Tous montants payés par l'(les) associé(s) à titre d'apport seront considérés comme un surplus en capital. Les montants ainsi payés par l'(les) associé(s) pourront lui (leur) être remboursés sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élève approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-)

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8727. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010105712/325.

(100119006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Apal First S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.689.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010104486/9.

(100117819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Cemag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.751.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010104522/9.

(100118412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.720.

L'adresse de l'administrateur B Georg Metz a changé et se trouve à présent au 47, Enderlegasse, 89077 Ulm, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104302/10.

(100116868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Groupe Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 115.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104304/10.

(100116606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

GW4L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.511.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010104306/10.

(100116915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Harsco Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Multiserv S.A.).**

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.
R.C.S. Luxembourg B 29.281.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104307/11.

(100116941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Koch Chemical Technology Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.668.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 101.714.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 juillet 2010, que le mandat des membres du conseil de gérance de la Société est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Ainsi, à compter du 15 juillet 2010 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Ashok Patel
- Monsieur Ian H. Elson
- Monsieur Manuel Martinez
- Monsieur Michael McGuire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 30 juillet 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010104655/25.

(100116906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

**Harsco Metals Luxequip S.A., Société Anonyme,
(anc. Luxequip S.A.).**

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 29.280.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010104308/11.

(100116942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Hellas Telecommunications Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hellas Telecommunications Finance

Signature

Référence de publication: 2010104309/11.

(100117338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hellas Telecommunications I

Signature

Référence de publication: 2010104310/11.

(100117335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Honeywell, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1181 Luxembourg, 26, boulevard Kaltreis.

R.C.S. Luxembourg B 10.063.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Me Anne FERRY

Un mandataire

Référence de publication: 2010104311/12.

(100116522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.
